



Paris, le 20 juin 2008

CONSTRUIRE UN MOUVEMENT POUR S'OPPOSER A LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE CASSE DES SERVICES PUBLICS

Pour répondre aux exigences européennes de réduction des déficits publics et ayant choisi de faire subir à la population l'augmentation du coût de la vie (plus de 3 % en 1 an), le gouvernement poursuit sa marche en avant de casse des services publics et de démantèlement des droits sociaux :

- A l'EN, avec en particulier le service minimum d'accueil, la réforme des programmes, les suppressions de postes.
- Sur les retraites, avec le passage imposé à 41 annuités.
- Dans la FP, avec l'accélération de la RGPP et le projet de loi sur la mobilité.
- Sur l'emploi et le code du travail, avec l'obligation d'acceptation de l'offre valable d'emploi et la remise en cause des 35 heures.
- Sur la santé, avec entre autres les fermetures d'hôpitaux publics.

Face à ces multiples attaques, des mobilisations et des résistances existent : grèves et manifestations des lycéens et des enseignants avec le soutien des parents d'élèves, grèves reconductibles à la Culture, aux Finances et au Ministère de l'Ecologie (MEEDAD), mouvements à la SNCF, journées de grèves contre la RGPP et pour l'emploi public, pour la défense des retraites et le respect des 35 heures, mobilisations sectorielles contre la hausse du prix du pétrole.

Un autre exemple de rejet des politiques libérales est le résultat du référendum irlandais qui refuse le mini traité européen au moment où son instigateur doit prendre la présidence de l'union européenne.

A la PJJ, les personnels sont touchés de plein fouet par ces politiques et subissent en plus la transformation de l'organisation et des missions de l'institution, imposée autoritairement par la direction :

- Réorganisation territoriale avec fermetures de DR, de DD et de services.
- Fermeture d'hébergements sur une base purement budgétaire au prétexte de réorganisation des dispositifs et sans moyens suffisants.
- Imposition du 100% pénal.
- Menaces sur le MO avec la priorisation des mesures courtes et séquentielles.
- Instrumentalisation de l'insertion.
- Instauration des activités de jour comme modalité principale de prise en charge des mineurs dans tous les services.

Dans le même temps, une nouvelle réforme de l'ordonnance de 45 est commandée par la Garde des Sceaux et confiée à la commission VARINARD avec la volonté de remettre en cause les principes fondamentaux d'éducation en organisant le démantèlement de la justice des mineurs.

Des résistances s'organisent pour la défense des moyens et des missions de la PJJ, dans la poursuite des mouvements initiés antérieurement :

- Grèves parfois unitaires, manifestations, occupations, dans l'Hérault, la Haute-Marne, en Ile-de-France et en Bourgogne Franche Comté.
- Poursuite des boycotts unitaires des CTP nationaux jusqu'à l'audience du 14 mai avec le directeur de la PJJ.
- Boycott de CTPR (Bretagne, PACAC, Centre...) et de CTPD.
- Intervention au séminaire des « cadres » de Bretagne Pays de Loire en présence de France 3 et de Ouest France.
- Appel pour la fermeture des EPM qui sera publié le 23 juin dans Libération en même temps que se tiendra une conférence de presse avec le SM, le SNEPAP, la LDH et la CGT.

C'est dans ce contexte que se sont déroulées les CAP de mobilité.

Lors de celle des PT, les délégué(e)s FO, UNSA et FSU ont refusé de siéger face à l'absence totale d'informations sur leur transfert à l'éducation nationale. Ils ont obtenu une audience avant la reconvoque de leur CAP.

D'autre part, concernant l'ensemble des CAP, la direction a tenté de remettre en cause les droits des personnels et de leurs représentants : annonce de fermetures de structures, suppressions ou transformations de postes jusqu'à l'ouverture de ces CAP...

Face au mépris du travail des délégué(e)s et la remise en cause de l'égalité de traitement des personnels, l'ensemble des délégations a fortement protesté et certaines d'entre elles ont pu organiser un boycott (PT, éducateurs) pour alerter les personnels sur les dysfonctionnements de l'administration. Le boycott de la CAP des éducateurs le 12 juin et la menace de boycott du CTPN le même jour ont fait reculer la direction de la PJJ qui a accepté nos demandes concernant la gestion des CAP et les droits des agents : respect de la date limite de modification des postes tant pour les personnels que les DR applicable pour les CAP en cours et à venir. Si nous avons pu obtenir satisfaction sur ces points là, bon nombre d'exigences restent insatisfaites.

Si des actions ont eu lieu tant à la PJJ qu'au plan national, la stratégie des organisations syndicales interroge les travailleurs et affaiblit la mobilisation. La multiplication d'appels à des journées d'action et/ou de grève peu clairs, la division syndicale et le manque de perspective à ces journées ne permettent pas la construction d'un mouvement d'ampleur. Dans ces conditions, la convergence des luttes tant au plan national que dans notre propre secteur est difficile à réaliser. L'absence de perspectives politiques se double d'une absence dramatique de perspective syndicale.

Alors que d'ores et déjà des journées de mobilisation sont annoncées pour la rentrée, la CAN n'accepte pas la reproduction de cette stratégie.

La CAN appelle à la construction d'un double mouvement de revendications qui doit se décliner au niveau national sur les sujets transversaux (retraites, emplois, salaires, temps de travail...) et au sein de la PJJ (situation des personnels, missions éducatives). La CAN reste persuadée que ces deux niveaux sont intimement liés et que notre tâche est de favoriser l'émergence d'un mouvement durable de mobilisation en soulignant le lien entre les revendications des personnels à la PJJ et les projets gouvernementaux.

En tout état de cause, la CAN est convaincue que, pour faire reculer le gouvernement, un tel mouvement, s'il peut s'appuyer sur des temps forts, doit, pour donner de véritables perspectives, s'organiser dans la continuité et la durée et poser la question de la reconduction de la grève.

C'est ce que le SNPES-PJJ portera au sein de la FSU.